ABONNEMENT.

Pour un an. . . . . Cinq Piastres.
(Payable d'avance.)

Les personnes qui voudraient cesser leur abonnement doivent en prévenir, par écrit, l'administration, un mois avant l'expiration de leur année, et doivent régler leurs comptes avec le journal, sans quoi leur désabonnement sera considéré comme non avenu.

Tout ce qui concerne la rédaction ou l'administration doit nous être adressé, *franc de port*, à TAYLOR P. O. St. Charles."

LE MESCHACÉBÉ

VOL. II. **SAINT-JEAN-BAPTISTE, 9 AVRIL 1854** **NO. 11.**

PRIX DES ANNONCES.
(Par carré de dix lignes.)

Pour une fois	3
" 1 mois	3
" 3 mois	5
" 6 mois	8
" un an	12

Les annonces qui nous seront adressées sans désigner ni la langue ou le temps où l'insertion paraîtront dans les deux langues pendant un mois et paieront en conséquence.

Le prix des réclames et annonces dans la partie éditoriale du journal, se règlera de gré à gré avec l'éditeur.

LE MESCHACEBE,
PUBLIE PAR
PRUDENT D'ARTLYE.
HABITATION FORSTAL FRERES.

DIMANCHE, 9 AVRIL, 1854.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse St-Jean-Baptiste. — Cour du 4me District Judiciaire.

Succession de Brigitte Clément, décédée veuve de feu Nicolas Elfer.

EN vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour du Quatrième District Judiciaire, dans et pour la paroisse St-Jean-Baptiste;

J'offrirai en vente publique, à l'enchère, sur les lieux le LUNDI 24 avril 1854, à midi, les propriétés ci-après décrites dépendant de la susdite succession:

1o Biens meubles, consistant principalement en une maison de maître, une cuisine et un poulailler et quelques meubles meublant et effets de ménage.

2o Marie-Joseph, négresse créole âgée de 55 ans.

Termes et conditions:

Le mobilier payable comptant; la maison et les autres bâtisses payables en tout mars 1855 en billets endossés à satisfaction payables au bureau du Recorder de cette paroisse et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de l'échéance jusqu'à parfait paiement, sans pour cela autoriser aucun délai.

L'esclave payable un dixième comptant et la balance en deux termes égaux. en tout mars des années 1855 et 1856. en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque jusqu'à paiement final, lesdits billets payables au bureau de cette paroisse, et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de leur échéance s'ils ne sont ponctuellement payés; sans autoriser pour cela aucun délai.

JEAN F BURCARD
Shérif.

St-Jean-Baptiste, 17 mars 1854.

STATE OF LOUISIANA

FOURTH JUDICIAL DISTRICT COURT.
Parish of St. John the Baptist.

Succession of the late Similien Cambre.

By virtue of an order of sale dated March 17th 1854 and to me directed by the Honorable the Fourth Judicial District Court in and for the Parish of St John the Baptist.

I shall offer at public sale on the premises on Monday 24th day of April next at 10 o'clock A. M. the hereinafter described pieces of property belonging to the aforesaid succession, to wit:

1o Four pair of oxen, one ox cart, one horse cart, one creole horse, one double barrelled gun, &c. &c.

2o A landed property situated in this Parish of St. John the Baptist, on the left bank of the Mississippi River measuring one quarter of an acre more or less front to said River by thirty-six arpents more or less in depth, bounded on the upper part by land belonging to the succession of the late Alexis Cambre senior and on the lower part by a land belonging to the succession of Alexis Cambre junior, together with the buildings and constructions erected on said land.

3o A certain portion of land containing twenty-nine 62;100 superficial acres, making part of section No 61, Township No 11, Range No 7 Est, of the Mississippi River.

4o The undivided Fourth of a land being the North-Est quarter, the South West quarter, the North-West quarter and the North half of the South-East quarter of Section No 30, of Township No 11, Range No 8 East, of the Mississippi River the said tract of land measuring three hundred and fifty five 62;100 superficial acres.

Terms and Conditions.

The moveables for Cash.

The landed property payable one Tenth Cash and the balance in three equal instalments in all March of the years 1855, 1856 & 1857 in approved endorsed notes payable at the office of the Recorder of this Parish, bearing interest if not punctually paid at the rate of eight per cent per annum from maturity until final payment and secured by special mortgage.

JOHN F BURCARD,
Sheriff.

St. John the Baptist, March 17th 1854.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du 4me District Judiciaire.

Paroisse Saint-Jean-Baptiste.

Biens dépendants de la succession de feu sieur Alphonse Perret et de sa communauté avec la dame Emilie Jacob, sa veuve.

En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour du Quatrième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la paroisse Saint-Jean-Baptiste, daté du 7 Mars 1854

J'offrirai en Vente Publique et sur les lieux, en cette paroisse, le mercredi 26 avril 1854, à 10 heures du matin, les propriétés suivantes appartenant à ladite succession, savoir:

Meubles meublants, effets de ménage et autres objets, outils et instruments aratoires, six mille briques à carrelage, quatre-vingt-douze cordes de bois dans la forêt, deux charrettes, deux charrues, trois passe-partouts, une paire de roues, un lot d'instruments aratoires, un lot de maïs, une voiture à quatre roues et ses harnais, un cabriolet et son harnais, deux bœufs domptés, huit vaches, neuf veaux, quatre-vingts-dix moutons, quatre chevaux, deux mulets, douze cochons, vingt-six cabris.

34 Esclaves, savoir:

Maria, négresse créole, âgée d'environ vingt-huit ans, cuisinière et blanchisseuse, et ses quatre enfants,
Josephe de neuf ans,
Felicie de cinq ans,
Elodie de trois ans,
Et Corinne de six mois.

Julien, nègre créole, âgé de treize ans.

Adolphe, nègre créole, âgé de douze ans.

Lucie, négresse créole, âgée de quarante ans, un peu cuisinière, et ses trois enfants,
Justin de dix ans,
Louis de quatre ans,
Et Edmond de deug ans

Fanny, négresse créole, âgée de vingt-quatre ans.

Charlotte, négresse créole, âgée de vingt-deux ans, domestique, et ses deux enfants,
Thérèse, de cinq ans,
Et Anna de six mois.

Victorine, négresse créole, âgée de quinze ans.

Célestine, négresse créole, âgée de treize ans.

Eugénie, négresse créole, âgée de quarante ans, domestique et blanchisseuse, et ses trois enfants,
Roséline, de neuf ans,
Victor, de quatre ans, et
William de deux ans.

Paul, nègre créole, âgé de quinze ans.

Virginie, négresse créole, âgée de treize ans.

Sangolo, nègre créole, âgé de onze ans.

Honorine, négresse créole, âgée de dix-neuf ans, et
Sa fille Pauline, âgée de huit mois

Emeline, négresse américaine; âgée de quarante ans, cuisinière et blanchisseuse

Philomène, négresse créole, âgée de quatorze ans.

Grand Jules, nègre créole, âgé de vingt-cinq ans.

Jarry, nègre américain, âgé de cinquante ans, charretier et laboureur.

Sam, nègre américain, âgé de soixante-cinq ans.

Adam, nègre créole, âgé de vingt-cinq ans.

James, nègre américain, âgé de quarante-cinq ans, cocher et jardinier.

Petit Jules, nègre créole, âgé de dix-neuf ans.

Propriété foncière.

Une Terre, située en cette paroisse St-Jean-Baptiste, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ quarante-deux milles de la Nlle-Orléans, mesurant deux arpents et demi plus ou moins de face au-dit fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, bornée du côté d'en haut par la propriété de François Wèbre, Maximilien Wèbre et veuve Pierre Wèbre, et du côté d'en bas par celle de Jacques Maître Sr.

Les Bestiaux qui se trouvent sur cette terre et en dépendent consistant en une Maison de Maître, une Cuisine, une Chambre à domestiques, un Pigeonnier, une Remise, trois Poulaillers, un Four, un Hangar à Briques et autres petites constructions.

Conditions.

Les susdites propriétés seront vendues en bloc et pour du comptant.

ALFONSE PERRET
Administrateur.

Paroisse St. Jean Baptiste, 26 Mars 1854.

STATE OF LOUISIANA

PARISH OF ST-JOHN-THE-BAPTIST.
Fourth Judicial District Court.

Succession of the late Alexis Cambre Jr.

BY virtue of an order of sale dated March 17th 1854, and to me directed by the hon. the Fourth Judicial District Court, in and for the parish of St-John-the-Baptist; I will offer at public sale on the premises, on MONDAY the 24th day of April next, at 10 o'clock A. M the hereinafter described Property, belonging to the aforesaid succession, to wit:

1o Two Cows.

2o A Landed Property, situated in this parish of St-John-the-Baptist, on the left bank of the Mississippi River. measuring one quarter of an acre, more or less, front to said river, by 36 acres more or less in depth, bounded in the upper line by a land belonging to the estate of the late Similien Cambre, and on the lower line by a lot of ground belonging to Louis Savoye, and in the rear by lands belonging to Mrs widow George Perilloux.

Terms and conditions.

The Moveables for Cash. The Landed Property payable one tenth Cash and the balance in three equal instalments, in all March of the years 1855, 1856 and 1857, in approved endorsed notes, payable at the office of the Recorder of this Parish, bearing interest if not punctually paid at the rate of eight per cent per annum, from maturity, until final payment and secured by special mortgage.

J F. BURCARD
Sheriff.

St-John-the-Baptist, March 17th 1854.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du 4me District Judiciaire.

Paroisse St. Jean-Baptiste,

Succession de feu Alexis Cambre Sr. et fene Phélonise Cambre son épouse, tous deux décédés.

En verte d'un ordre de vente en date du 17 mars courant, à moi adressé par l'honorable Cour du Quatrième District Judiciaire dans et pour la paroisse St-Jean-Baptiste;

J'offrirai en vente publique sur les lieux, le LUNDI 24 avril prochain à 10 heures du matin, les propriétés ci-après décrites, dépendant de ladite succession, savoir:

1o Un cheval américain et une vache et une certaine quantité de maïs.

2o Une terre située en cette Paroisse, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, mesurant un demi arpent de face plus ou moins, audit fleuve sur trente-six arpents, plus ou moins, de profondeur, bornée du côté d'en haut par la propriété de MM. Louque et Delhommer et du côté d'en bas par une terre dépendant de la succession de feu Similien Cambre, ensemble toutes les bâtisses et constructions qui se trouvent sur cette terre et en dépendent.

Termes et Conditions.

Le mobilier payable Comptant.

La terre payable un dixième du prix d'adjudication Comptant, et la balance en trois termes égaux, en tout mars des annees 1855, 1856 et 1857, en billets endossés à satisfaction, payables au bureau du Recorder de cette paroisse, garantis par hypothèque et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an à compter de leur échéance, s'ils ne sont ponctuellement payés jusqu'à paiement final.

JEAN F. BURCARD,
Shérif.

Saint-Jean-Baptiste, 17 mars 1854.

Succession d'Antoine Bossit.

Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre la dite succession sont requis de les adresser dans les dix jours qui suivront la publication du présent avis au soussigné administrateur de la dite succession.

ALONZO A. PERRET.
Administrateur.

St-Jean-Baptiste 26 Mars 1854.

Succession of Antoine Bossit.

All persons having claims against the said succession are requested to present them to the undersigned administrator of the said succession within ten days after the publication hereof.

ALONZO A. PERRET.
Administrator.

St-John the Baptist March 26th 1854.

Detained in the Jail of St.-John the Baptist, a negro man calling himself WILLIAM, saying to be the property of Thomas Randall of New Orleans, said negro measuring 6 feet, speaks english only and wearing all his beard, is about 30 years old.

NUMA TREPAGNIER,
Dty Sheriff.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE.
Paroisse St. Jean-Baptiste.

Succession de feu Georges Shoff.

En verte d'un ordre de vente en date du 21 Mars courant, et à moi adressé, par l'honorable Cour du Quatrième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane dans et pour la paroisse St-Jean-Baptiste.

J'offrirai en vente publique sur les lieux le SAMEDI, 29 Avril 1854 à 10 heures A. M. les propriétés ci après décrites dependant de la susdite succession, savoir:

1o Une certaine quantité de meubles consistant en outils aratoires, un moulin à canne, 3 mules, 13 chevaux, 5 bœufs domptés et un buggy.

2o Le quart indivis d'un nègre nommé Charles, nègre créole âgé d'environ 22 ans, dont un quart indivis appartient à la dite succession et les trois autres quarts indivis appartiennent à Théodule Shoff, Cyprien Shoff et Alexandre Shoff.

3o Le quart indivis d'une terre située dans ce paroisse St Jean Baptiste sur la rive gauche du fleuve Mississippi mesurant un arpent pour un moins de face au dit fleuve sur soixante dix arpents plus ou moins de profondeur, bornée du côté d'en haut par la propriété de Mme veuve Jacques Vickmair et du côté d'en bas jusqu'à un arpent et demi de profondeur par un terrain appartenant à Mr Constantin Forrate Dubois et ensuite par la propriété de Mr Marcellin Perrilloux dont le quart indivis appartient à la dite succession et les trois autres quarts appartiennent à Théodule Shoff, Cyprien Shoff et Alexandre Shoff, ensemble les bâtisses étant dessus consistant en une maison, une cuisine, une dépense, une cabane à nègres et une remise.

4o Le quart indivis d'une autre terre située en cette paroisse St. Jean Baptiste sur la rive gauche du fleuve Mississippi, mesurant un arpent et un quart plus ou moins de face au dit fleuve jusqu'à un arpent et demi de profondeur et de la même largeur d'un arpent trois quarts plus ou moins jusqu'à la fin de sa profondeur qui est de soixante huit arpents plus ou moins à partir du fleuve, bornée du côté d'en haut par la propriété de Mme Charles Shoff et du côté d'en bas jusqu'à un arpent et demi par un terrain appartenant à madame Guillaume Eyma et ensuite par la propriété de Mme veuve Jacques Vickmair, appartenant pour un quart indivis à la susdite succession et les trois autres quarts indivis appartiennent 1/4 à Théodule Shoff, un quart indivis à Alexandre Shoff et un quart indivis à Geneviève Shoff, épouse de Guillaume Eyma, ensemble toutes les bâtissent qui se trouvent sur cette terre et qui consistent, en une maison, une cuisine, une dépense, une tonnelle, une écurie, une sucrerie, un moulin à bêtes, une purgerie etc.

Termes et conditions:

Le mobilier payable comptant.

L'esclave payable en deux termes égaux en tout mars des années 1855 et 1856 en billets endossés à satisfaction garantis par hypothèque sur le susdit esclave et payables au bureau du Recorder de cette Paroisse et portant intérêt en cas de retard au taux de huit pour cent l'an de l'échéance jusqu'à paiement final sans autoriser aucun délai.

La propriété foncière payable en trois termes égaux en tout mars des années 1855, 1856 et 1857, en billets endossés à satisfaction payables au bureau du Recorder de cette paroisse assurés par hypothèque spéciale et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de l'échéance jusqu'à parfait paiement sans pour cela autoriser aucun délai.

JEAN F BURCARD,
Sheriff.

Paroisse St-J-Baptiste, 21 Mars 1854.

ETAT DE LA LOUISIANE

PAROISSE ST-JEAN-BAPTISTE.
Cour du Quatrième District Judiciaire.

Succession de feu Alexis Cambre Jr.

EN verte d'un ordre de vente en date du 17 courant à moi adressé, par l'hon. Cour du 4me District Judiciaire, dans et pour la paroisse St-Jean-Baptiste, j'offrirai en vente publique sur les lieux, le LUNDI 24 Avril prochain à 10 heures du matin, les Propriétés ci-après décrites, dépendant de ladite succession, savoir:

1o Deux Vaches.

2o Une Terre située en cette Paroisse St-Jean-Baptiste sur la rive gauche du fleuve Mississippi, mesurant un quart d'arpent plus ou moins de face audit fleuve sur 36 arpents plus ou moins de profondeur, borné du côté d'en haut par la propriété dépendant de la succession de feu Similien Cambre, et du côte d'en bas par un terrain appartenant à M. Louis Savoye, ensuite par la propriété de Mme veuve Georges Perilloux.

Termes et conditions.

Le Mobilier payable comptant; la Terre payable un dixième du prix d'adjudication Comptant, et la balance en trois termes égaux, en tout mars des années 1855, 56 et 57 en billets endossés à satisfaction, payables au bureau du Recorder de cette Paroisse, garantis par hypothèque et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, à compter de leur échéance s'ils ne sont ponctuellement payés jusqu'au paiement final.

JEAN F. BULCARD
Shérif.

St-Jean-Baptiste, 17 Mars 1854.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES PROPOSITIONS cachetées, adressées au Président du Jury de Police de St. Charles, seront reçues à partir du 3 avril prochain, pour la construction d'une Maison de Cour dans la paroisse St. Charles. On peut voir les plans et devis à l'office de D. D. Rogers, Esq., 19, rue du Camp, Nouvelle-Orléans; et à la Maison de Cour de la paroisse St. Charles, jusqu'au 10 d'avril.

STATE OF LOUISIANA.

FOURTH JUDICIAL DISTRICT COURT.
Parish of St. John the Baptist.

Succession of the late Georges Shoff.

By virtue of an order of sale, dated March 21st 1854 and to me directed by the Honorable the Fourth Judicial District Court in and for the Parish of St. John the Baptiste, I shall expose at Public Sale on the spot, on Saturday 29th April next at ten o'clock A. M the hereinafter described property belonging to the aforesaid succession, viz:

1o A certain quantity of moveables consisting in tools and implements of husbandry, one cane mill, 3 mules, 13 horses, 5 broken oxen and one buggy.

2o The undivided fourth of a slave named Charles creole negro aged about 22 years of whom one undivided fourth belong to the succession of said Georges Shoff and the three other undivided fourths belongs to Theodule Shoff, Cyprien Shoff and Alexandre Shoff.

3o The undivided fourth of a land situated in this parish of St. John the Baptist on the left bank of the Mississippi river measuring one arpent more or less. Front to said river on a depth of 70 arpents more or less bounded on the upper part by a land belonging to Mrs widow Jacques Vickmair, and on the lower part down to one arpent and a half in depth by a lot of ground belonging to Mr Constantin Forrate Dubois and the remainder of the depth bounded by the property of Mr Marcelin Perrilloux, together with the buildings erected on said land consisting in one dwelling house, one kitchen, one pantry, one negro cabin, and one condemnée, one fourth of which property belong to aforesaid succession and the balance to Theodule Shoff, Cyprien Shoff and Alexandre Shoff.

4o The undivided fourth of landed property of which, the one undivided fourth belong to the aforesaid succession and the three other undivided fourths to Théodule Shoff Alexandre Shoff and Geneviève Shoff the wife of Guillaume Eyma. Said landed property situated in this parish of St. John the Baptist on the left bank of the Mississippi river measuring one arpent and four fourth more or less front to said river down to one arpent and a half in depth, and from thence having one arpent and three quarters more or less width on the total depth which is of sixty eight arpents more or less, bounded on the upper line by the property Mrs Charles Shoff and on the lower line down to one arpent and a half by a lot of ground belonging to Mrs Guillaume Eyma and from thence by the property of Mrs widow Jacques Vickmair, together with the dwelling-house and the other buildings thereon situated consisting in, one sugar house, one cane mill, moved by horses, one buggy, one stable, one coach-house, &c., &c.

Terms and Conditions.

The moveables for cash.

The slave payable in two equal instalments in all march of the years 1855 and 1856, in approved endorsed notes, secured by mortgage on the said slave, payable at the office of the Recorder of this parish, and bearing eventual interest of the rate of eight per cent per annum from maturity until final payment without their by authorizing any delay.

The landed property payable in three equal instalments, in all March of the years 1855, 1856 and 1857 the whole in approved endorsed notes payable at the office of the Recorder of this Parish secured by mortgage tot paid and bearing eventual interest at the rate of eight per cent per annum from maturity until final payment without thereby authorizing any delay.

JEAN F. BURCARD,
Sheriff.

St. John the Baptist, March 24th 1854.

STATE OF LOUISIANA.

Parish of St John the Baptist.
Fourth Judicial District Court.

Succession of Ant. Numa Tassin and his first wife Gézira Trègre, his first wife, both deceased.

BY virtue of an order of sale, dated march 10th 1854 and to me directed by the Honorable the Fourth Judicial District Court of the State of Louisiana, in and for the parish of St John the Baptist,

I shall expose at public sale, on the spot, on WEDNESDAY the 19th of APRIL 1854, at ten o'clock A. M., moveable and immoveable properties hereinafter described belonging to the above named succession, to wit:

A certain quantity of moveable, household furnitures, &c., &c.

The slave Juliette, a creole negro woman aged eighteen years,
And her daughter Julia, aged of one year.

A landed property situated in this parish of St John the Baptist, on the right bank of the Mississippi river, measuring, one arpent and one half of an arpent more or less in front to said river, on sixty arpents in depth more or less, closing considerably, in the rear, bounded on the upper line by the property depending of the succession of the late Cyprien Tassin, and on the lower line by that of widow Sylvain Roussel, together with said land, all the buildings constructions, &c., &c.

Terms and conditions:

The moveables payable cash.

The slaves and landed property payable as follows; on third of the price of adjudication payable cash, one third in all March 1856, and the other third, in all March 1856, in approved endorsed notes, payable at the office of the recorder of his parish, secured by mortgage until final payment and bearing eventual interest of the rate of eight per cent per annum from maturity if there not punctually paid,

The acts of sale to be passed before the Recorder of this parish, at the expense of purchasers.

JOHN F. BURCARD,
Shérif.

St John the Baptist, March 11th 1854.

DISSOLUTION DE SOCIETÉ.

LES SOUSSIGNÉS offrent à vendre en gros ou en detail leur stock de Marchandises qui consiste en Ferronnerie, Ferblanterie, Quincaillerie, Marchandises sèches, enfin le contenu d'un magasin bien assorti de la campagne.

Ils vendront 25 pour cent au-dessous du prix ordinaire.

AUSSI:

Plusieurs bâtisses neuves, un magasin, une petite maison, cuisine, cabane à domestique &c., &c.

LACAZE FRÈRES
Paroisse St-Jean-Baptiste, le 29 mars 1854.

FRANCOIS CHAIX.
PUBLIC NOTARY,
For the Parish of St. Charles.

STATE OF LOUISIANA,

PARISH OF ST-JOHN-THE-BAPTIST.
FOURTH JUDICIAL DISTRICT COURT.

Estate belonging to the succession of the late Celestin Clément.

BY virtue of an order of sale to me directed as Auctioneer, by the hon. the Fourth Judicial District Court, of the State of Louisiana, in and for the parish of St Jean the Baptiste, dated March 30th 1854,

I will offer at public sale, and on the spot, in this parish, on the left bank of the Mississippi river, on WEDNESDAY the third day of May next, at ten o'clock A. M. the Moveables and Immoveables properties, hereinafter described, belonging to the said estate, viz:

1o A certain quantity of Moveables, and House Furnitures and sundry other articles, Tools and Implements of husbandry, Carts, Ploughs, Stable, a Dwelling House, Kitchen Houses, Carriage House, Fences, American and creole Horses, Oxen, Cows and Calfs.

And the following slaves, to wit:

2o Red, american negro, aged about fourty years.

Peter, american negro, carter and ploughman twenty eight years.

Joe, american negro, carter, ploughman, blind of one eye; twenty eight years.

Thomas, créole negro, carter and ploughman twenty five years.

Martin, créole negro, of eleven years.

Marcellin, créole negro, of eleven years.

Marguerite, american negro woman, somewhat cook and washer woman, forty five years old.

Betsy, american negro woman, somewhat cook, forty five years.

Marianne, creole negro woman, fourteen years.

Mathilde, creole negro woman, seventeen years.

Marie-Jeanne, creole negro woman, eleven years.

Octavie, creole griffonne, seven years.

Henriette, creole negro girl, three years old, orphan:

Florian, creole griffe, fourteen months old, orphan.

Françoise, mulatto creole woman, cook and washer woman, (sickly) twenty four years old.

The undivided Half of a Land, cultivated as a Sugar Farm, situated in this parish of Saint-John the Baptist, on the left bank of the Mississippi river, measuring two arpents more or less front on the river by forty arpents in depth, and opening in the rear, bounded on the upper side by the property of Mr Etienne Dauzats and on the lower side by that of Mr Jean Vickhair.

This land has one hundred seven 33;100 superficial acres, as it appears from a surveying map made by Samuel Perrin, U. S. Deputy-Surveyor.

The second concession of said land, measuring according to said map one hundred eighty six 10;100 superficial acres.

The third concession of said land, measuring according to said map three hundred and forty five 32;000 superficial acres.

Together with all the Buildings, Constructions and Improvements thereon standing.

Terms and Conditions.

The Moveables payable cash.

The Slaves payable one third of the price cash; and the balance in two equal instalments, in all March of the years 1855 and 1856. in approved endorsed notes, payable at the office of the Recorder of this Parish, bearing interest if not punctually paid, at the rate of eight per cent per annum, from maturity until final payment and secured by special mortgage.

The Landed Property payable one third of the price, cash: the purchaser to assume the payment of four promissory notes of five hundred and sixty six dollars 40 cents 3;8, subscribed on the 15th May 1852 by Celestin Clément to the order of C. Lassaigne, U. Lèche and S. Monis and by them endorsed, payable at the office of the Recorder of this parish, in all March 1855 and secured by mortgage on said landed property, and the balance of the price, payable in two equal instalments in all March of the years 1856 and 1857 in approved endorsed notes, payable at the office of the Recorder of this parish, bearing interest if not punctually paid at the rate of eight per cent per annum, from maturity until final payment and secured by special mortgage.

A. LUMINAIS,
Auctioneer.

St. John-the-Baptist, March 30th 1854.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du 4me District Judiciaire.

Paroisse Saint-Jean-Baptiste.

Succession de feu Pierre Libeau.

En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour du Quatrième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la paroisse Saint-Jean Baptiste, daté du 30 mars 1854.

J'offrirai en vente publique sur l'habitation de feu Celestin Clément, rive gauche du fleuve, dans cette paroisse, *Mercredi* 3 mai prochain, les propriétés suivantes appartenant à ladite succession, savoir:

1o Meubles meublants, effets de ménage et autres objets, un buggy et harnais, un cheval de buggy, une jument, une vache, une charrette, une maison, une cuisine, une dépense et entourages, &c. &c.

2o Maria, négresse américaine, âgée de 30 ans, et ses trois enfants,
Marie-Eve de 5 ans,
Adam de 4 ans,
Et Félicie de 10 mois.
Mary, négresse américaine, blanchisseuse et repasseuse, âgée de 30 ans.

Termes et Conditions.

Le mobilier payable comptant.

Les esclaves payables un dixième du prix comptant et la balance en trois termes égaux, en tout mars des années 1855, 1856 et 1857, en billets endossés à satisfaction, payables au bureau du Recorder de cette paroisse, portant intérêt, en cas de non paiement, au taux de huit pour cent par an depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale.

A. LUMINAIS,
Encanteur.

St-Jean-Baptiste, 30 mars 1854.